

**DECISION N° DC43 /21**

**Attribution du marché relatif à l'assurance protection juridique pénale des agents et des élus du SIOM de la Vallée de Chevreuse**

Le Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

**Vu** les articles L 5711-1, L 5211-2, L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le code de la commande publique, et notamment ses articles L2123-1 et R2123-1,

**Vu** la délibération DL 44/2020 du 23 juillet 2020 portant sur les délégations du Comité syndical au Président du SIOM,

**Vu** l'avis d'appel public à la concurrence envoyé le 17 novembre 2021, paru dans le Parisien le 22 novembre 2021, avis n° 825261 et sur la plateforme dématérialisée du SIOM <http://www.e-marchespublics.com/> le 17 novembre 2021,

**Vu** l'unique offre remise par le groupement dont le mandataire est le Cabinet Madeleine Brisset, ZAC La Chevalerie, 426 rue Jules Valles, 50 000 Saint Lo,

**Considérant** la nécessité d'assurer une protection juridique pénale des agents et des élus du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

D'attribuer au groupement dont le mandataire est le Cabinet Madeleine Brisset, ZAC La Chevalerie, 426 rue Jules Valles, 50 000 Saint Lo, le marché relatif à l'assurance protection juridique pénale des agents et des élus du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

**ARTICLE 2**

Deux offres ont été reçues, elles ont été jugées acceptables. Le classement des offres est le suivant :

N° de classement des offres	N° d'ordre au registre des dépôts	Nom du candidat
1	2	CFPD/Cabinet Madeleine Brisset
2	1	SMACL

En conséquence, le marché est attribué au groupement CFPD/Cabinet Madeleine Brisset, qui a d'ores et déjà fourni au stade de la candidature les pièces administratives mentionnées aux articles R2143-3 et R2143-6 du code de la commande publique, et dont l'offre est jugée acceptable sur le plan budgétaire.

### **ARTICLE 3**

Le marché est un ordinaire à montant forfaitaire, dont la prime annuelle s'élève à 185.64 € HT soit 222.77 € TTC.

### **ARTICLE 4**

Le marché est conclu du 1<sup>er</sup> janvier 2022 jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.

Il pourra être reconduit d'année en année de manière tacite, le titulaire ne pouvant refuser la reconduction. En cas de reconductions successives, la durée totale ne pourra excéder quatre ans, à compter de sa notification.

### **ARTICLE 5**

Les crédits relatifs au marché sont prévus au Budget Primitif, secteur public, section fonctionnement.

### **ARTICLE 6**

La présente décision sera portée à la connaissance du Comité syndical lors de sa prochaine réunion et sera affichée conformément aux dispositions légales.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Villejust, le **23 DEC. 2021**

**Le Président**

**Jean-François VIGIER**

Décision : - transmise en Préfecture par voie dématérialisée le : **28 DEC. 2021**  
- affichée le : **28 DEC. 2021**

**BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION  
PAR LA PREFECTURE**

**Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse**

**Utilisateur : Bruneau**

**Paramètre de la transaction:**

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Autres
Numéro de l'acte:	DC43_2021
Date de la décision:	2021-12-28 00:00:00+01
Objet:	Attribution du marché relatif à l'assurance protection juridique pénale des agents et des élus du SIOM de la Vallée de Chevreuse
Classification matières/sous-matières:	1.1
Identifiant unique:	091-200062321-20211228-DC43_2021-AU

**Fichier de vie de la transaction**

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
091-200062321-20211228-DC43_2021-AU-1-1_0.xml	text/xml	949
<i>nom original:</i>		
dc 43 2021.pdf	application/pdf	127060
<i>nom de métier:</i>		
99_AU-091-200062321-20211228-DC43_2021-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	127060

**Cycle Contenu dans l'archivage**

Etat	Date	Message
Posté	28 décembre 2021 à 11h37min54s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 décembre 2021 à 11h40min05s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	28 décembre 2021 à 11h40min12s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	28 décembre 2021 à 11h50min23s	Recu par le MIAT le 2021-12-28

